



## Répondre aux messages envoyés

-----  
Par Bree

Bonsoir,  
J'ai reçu une réponse pour une de mes questions mais peut on dialoguer ou répondre à la personne ?  
Cordialement

-----  
Par Isadore

Vous bien sûr répondre aux messages à la suite de votre sujet, c'est "fait pour" : il suffit de cliquer sur le bouton "répondre" sous le dernier message.

Il existe aussi une messagerie privée ; attention, des intervenants refusent de répondre en privé à des questions juridiques. Le forum est censé servir à cela.